



# Organisation et règlement des STAGES-RDJ-TDJ

SAISON CODEP 34

Rudy Geffroy | |18/09/2017

**Objectifs** : redynamiser les stages CODEP en les mutualisant aux compétitions de promotion organisées par le CODEP 34. De plus, les proposer non plus aux meilleurs joueurs, mais à l'ensemble des jeunes du département, et surtout aux plus motivés, avec des entraînements originaux et des ateliers atypiques.

## Règlement.

### Article 1 - CATEGORIES - CONDITIONS

Les **Stages Départementaux Jeunes (SDJ)** sont ouverts aux joueurs et joueuses des catégories minibad à cadets, licenciés dans le département de l'Hérault et dont la licence FFBad est à jour.

La limite de participants sera de :

- 12 jeunes pour les benjamins-minimes-cadets
- 12 jeunes pour les minibad et poussins

Les premières inscriptions reçues seront prioritaires.

Les **Trophées Départementaux Jeunes (TDJ)** sont ouverts aux joueurs et joueuses des catégories benjamins, minimes et cadets, et dont la licence FFBad est à jour.

Les **Rencontres Départementales Jeunes (RDJ - PJ)** et **Plateaux Jeunes** sont ouverts aux joueurs et joueuses des catégories poussins et minibad, licenciés dans le département de l'Hérault, et dont la licence FFBad est à jour.

### Article 2 - ETENDUE DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'inscription, et l'organisation de ces weekends départementaux.

### Article 3 - ORGANISATION GENERALE

Le Codep 34 a à sa charge :

- La logistique globale des stages SDJ.
- La création, et la mise en place des contenus pédagogiques des SDJ.
- L'achat et/ou l'apport du matériel pédagogique adéquat.
- La rémunération des entraîneurs intervenant sur les SDJ.
- La proposition et la mise en place des contenus pédagogiques des Plateaux Jeunes (PJ).
- La communication sur ces weekends jeunes Codep.
- La création d'une plaquette d'inscription standard.

Les clubs organisateurs ont à leur charge :

- La création d'une plaquette d'inscription personnalisée (*en lien avec la fiche du CODEP34*).
- La mise à disposition de la salle.
- La mise à disposition de tout le matériel nécessaire pour l'organisation de la compétition (une sonorisation avec micro, un tableau d'affichage, une table de marque avec ordinateur équipé de la dernière version de BadPlus et EXCEL, et une imprimante).
- La mise en place et gestion d'une buvette, dont les recettes leur reviennent.
- La présence de bénévoles pour la tenue de la table de marque (ces bénévoles doivent avoir une connaissance parfaite des logiciels BadPlus et EXCEL, formation SOC de préférence).
- La création et l'organisation des RDJ et des TDJ
- La création en partenariat avec l'agent de développement des contenus pour les Plateaux Jeunes

- La transmission des fichiers de résultats au responsable RDJ/ TDJ en fin de compétition.

#### **Article 4 – ORGANISATION DES SDJ (STAGES DEPARTEMENTAUX JEUNES).**

Les SDJ comporteront 4 samedis, dans des structures différentes durant la saison, ainsi que 3 jours pendant les vacances d'Avril (*voir calendrier CODEP*)

Ils seront encadrés par l'agent de développement du CODEP 34, ainsi que par des membres de l'Equipe Technique Départementale (ETD).

Une aide sera demandée aux diplômés fédéraux (ou en formation) pour l'encadrement de ces stages.

Les inscriptions pour les SDJ devront être transmises avec le règlement pour être valides.

Les stages SDJ se feront le samedi de 9h à 17H. Ils seront découpés comme suit :

1. De 9h à 12h seront rassemblés tous les jeunes sur l'ensemble des terrains disponibles.
2. De 13h à 17h seront rassemblés les Ben-Min-Cad sur 3 terrains minimum.

#### **Article 5 – ORGANISATION DES RDJ (RENCONTRES DEPARTEMENTALES JEUNES) ET DES PJ (PLATEAUX JEUNES).**

Les RDJ et PJ comporteront 4 samedis dans des structures différentes durant la saison. (*Voir calendrier CODEP*)

La gestion de ces rencontres sera sous la responsabilité du club organisateur.

Celui-ci aura le choix entre : soit un RDJ (tournoi), soit un Plateau Jeunes (ateliers ludiques et dynamiques + matchs). Le choix de RDJ ou de PJ est laissé à la discrétion du club organisateur, en fonction des jeunes inscrits, et des effectifs.

L'agent de développement du CODEP 34 pourra proposer au club organisateur des contenus de PJ, et se rendra disponible pour tout complément d'informations.

Les RDJ et Plateaux Jeunes sont ouverts aux catégories minibad et poussins. Les inscriptions sont GRATUITES.

Ils s'organiseront comme suit :

- Le samedi de 13h à 18h (maximum)
- Sur 3 terrains minimum (4 terrains si possible)
- En même temps et au même lieu que le stage CODEP.

L'installation du Plateau Jeunes devra se faire avant la convocation des jeunes.

#### **Article 6 – ORGANISATION DU TDJ : TROPHÉE DEPARTEMENTAL JEUNES**

Le Trophée Départemental Jeunes comportera 4 dimanches, sur des structures différentes durant la saison. (*Voir calendrier CODEP*)

*Rappel* : les catégories concernées sont les benjamins, minimes, et les cadets.

La durée d'un TDJ pour un jeune n'excédera pas 4 heures.

Chaque club organisateur devra faire valider ses tableaux du TDJ en amont, par la commission compétition du CODEP 34.

Cette compétition se déroulera par système de poule de niveau.

Un système de montée/descente sera instauré entre les TDJ : le vainqueur d'une poule évoluera dans la poule supérieure lors du TDJ suivant, et le dernier descendra.

Le club organisateur devra envoyer les résultats de son tournoi au Codep ([jeunes@codep34-badminton.fr](mailto:jeunes@codep34-badminton.fr)) ainsi qu'au club organisateur du TDJ suivant. Si toutefois il y avait un oubli, chaque club qui recevra un TDJ devra s'enquérir des vainqueurs de la rencontre précédente.

**Article 7 –ABSENCES/FORFAITS sur les TDJ: sanctions et pénalités.**

En cas de forfait d'un joueur après la date limite d'inscription (J-8), le paiement restent acquis.

Ne seront pas considérés comme WO (*forfaits*), les joueurs ayant prévenu le CODEP 34 ou le responsable du TDJ avant la constitution des tableaux.

Tout joueur engagé au TDJ et ne pouvant pas se présenter le jour de l'épreuve doit prévenir le club organisateur au moins 1 heure avant le début de la compétition, et doit ensuite justifier de son absence par un certificat médical transmis sous 5 jours.

Tout joueur déclaré WO (forfait) se verra appliquer les sanctions prévues par le règlement des compétitions FFBad, à savoir : interdiction de compétition pendant 2 mois pour une première infraction. Le joueur ne pourra donc se réinscrire sur une compétition qu'après expiration de ce délai de carence.

**Article 8 –CRITERES D'INSCRIPTION aux SDJ, TDJ, RDJ, PJ.**

L'inscription aux SDJ, TDJ, RDJ et PJ entraîne l'acceptation du présent règlement.

Elle est ouverte aux joueurs licenciés ne faisant l'objet d'aucune suspension. Les joueurs doivent être adhérents d'un club affilié FFBad, dont tous les membres sont licenciés à la FFBad.

Une tenue correcte sera exigée, dans le respect du règlement de la FFBad.

**Article 9 –MODALITES D'INSCRIPTION pour les SDJ, TDJ, RDJ et PJ.**

Une plaquette d'inscription, sera envoyée par les clubs organisateurs, en référence avec le règlement du CODEP (*documents types disponibles sur le site <http://www.codep34-badminton.fr/>*).

L'inscription devra impérativement se faire avant la date limite : c'est-à-dire J-8 avant le jour du stage ou du tournoi (*voir calendrier CODEP*).

Les inscriptions aux RDJ ou PJ se font par les clubs, qui envoient la liste des jeunes au club organisateur (gratuit). Les inscriptions aux TDJ se font par les clubs, qui envoient la liste et le règlement au club organisateur.

Les inscriptions aux SDJ se font par les clubs, qui envoient la liste et le règlement au CODEP34. (Règlement par chèque, ou par virement bancaire ; *Maison Dép. des sports Nelson Mandela, 66 esplanade de l'Égalité 34080 Montpellier*)

Pour les jeunes participants aux SDJ + TDJ du même week-end, le CODEP 34 se chargera de reverser la somme correspondante au club organisateur.

**Frais d'Inscriptions par joueur :**

SDJ (*minibad ou poussins*) = 10€    SDJ (*ben-min-cad*)= 20 €

RDJ ou PJ = gratuit

TDJ = 6 €

SDJ + RDJ = 10 € (objectif : inciter les joueurs à faire les deux)

SDJ + TDJ = 20 € (objectif : inciter les joueurs à faire les deux)

Jour	Samedi		Dimanche
catégories	minibad / poussin	benj / min / cad	benj / min / cad
nb de terrains	7		7
contenu	SDJ	SDJ	TDJ
effectifs maxi	12	12	
tarifs	10 €		
horaires	9h 12h	9h 12h	9h 17h
horaires ap-midi	14h 17h	14h 17h	
contenu	RDJ ou PJ	SDJ (suite)	TDJ(suite)
nb de terrains	4	3	7
tarif	gratuit	20€ (la journée ou pour les 2 jours)	6€ (le dim, ou 20€ les 2 jours)

#### Article 10 -VOLANTS

Pour les SDJ et PJ : les volants sont fournis.

Pour les RDJ et TDJ : les volants sont à la charge des joueurs.

Pour les TDJ : utilisation de volants plastiques ou de volants plumes.

#### Article 11 -ARBITRAGE / Règlement compétitions

Afin de sensibiliser les jeunes à l'arbitrage, il est recommandé que les matchs ne soient pas en auto-arbitrage, dans la mesure du possible.

Sur les TDJ et RDJ, le CODEP 34 se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le Juge Arbitre, dans l'intérêt de la compétition et des compétiteurs.